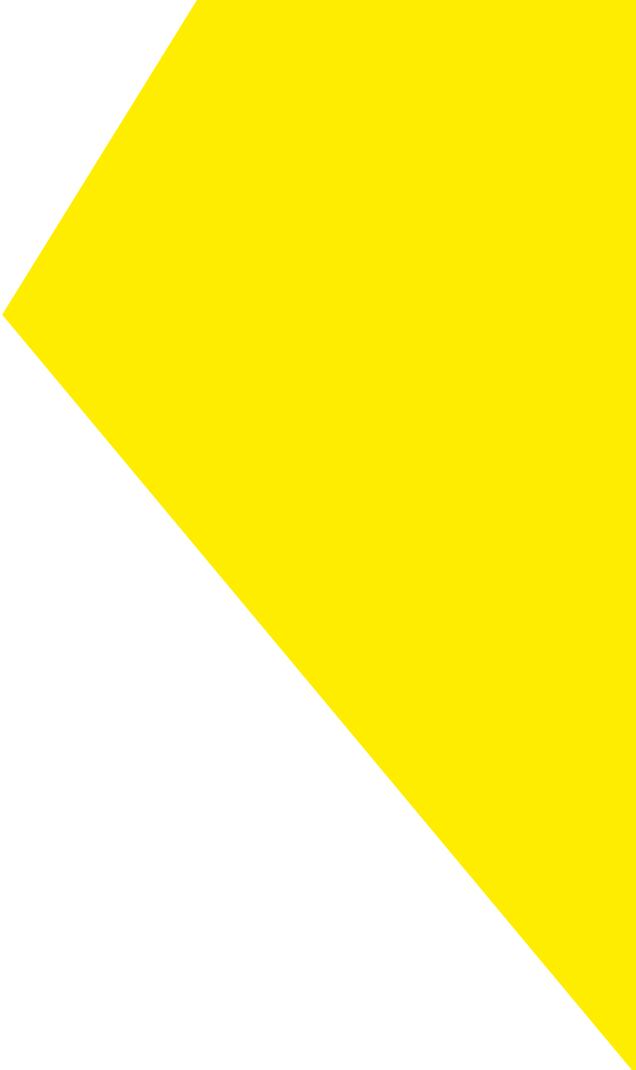


ETAT DES LIEUX DE LA FORMATION,
DU RECOURS ET DE L'EXERCICE
DES FONCTIONS DE « RESPONSABLE ENFANT »
ET « COACH ENFANT »

SYNTHESE DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR
LES CABINETS ORSEU ETHIX ET ITINERE CONSEIL

DÉCEMBRE 2025





Cette étude a été commandée par les partenaires sociaux réunis au sein de la Commission paritaire nationale emploi et formation (CPNEF) de l'audiovisuel, dans le cadre de l'Observatoire des métiers. Elle a bénéficié du soutien scientifique, technique et financier de l'Afdas.

La CPNEF de l'audiovisuel regroupe les organisations d'employeurs et de salariés des six branches professionnelles de l'audiovisuel : la production cinématographique, la production de films d'animation, la production audiovisuelle, la prestation technique image et son, la radiodiffusion et la télédiffusion. Spécialiste de l'emploi et de la formation dans l'audiovisuel, la CPNEF de l'audiovisuel accompagne entreprises et salariés sur ces enjeux et apporte son expertise aux institutions sociales et politiques, contribuant ainsi à l'élaboration d'un écosystème vertueux emploi formation.

La CPNEF de l'audiovisuel mobilise trois leviers d'action : l'observation de l'emploi et des métiers de l'audiovisuel en menant des études régulièrement ; l'information sur les métiers de l'audiovisuel et leurs évolutions en déployant une communication multicanale ; la certification des compétences pour répondre aux besoins ciblés des entreprises de l'audiovisuel et sécuriser les parcours des professionnels.

Sur les plateaux de tournage, il existe aujourd’hui deux catégories de professionnels qui accompagnent et encadrent les enfants acteurs ; le responsable enfant et le coach enfant. La CPNEF de l’audiovisuel a souhaité documenter les deux fonctions, leurs différences comme les compétences communes et ainsi construire des préconisations pour encadrer et professionnaliser les deux fonctions. L’objectif des travaux menés est de comprendre la réalité de ces fonctions, identifier leurs besoins et proposer des pistes concrètes pour améliorer leur reconnaissance et leurs conditions d’exercice.

La méthodologie d’investigation, déployée de mars à juin 2025, combine plusieurs séries d’entretiens (producteur, directeur de production, technicien de tournage, responsable enfant et coach enfant), l’analyse de 30 CV collectés via la plateforme Film France Talents, des entretiens avec des enfants et leurs parents. Un atelier avec des institutionnels et des partenaires sociaux a également permis de travailler sur le volet pistes d’action.



Données d’Audiens 2023 [1] pour les secteurs audiovisuel et cinématographique

I - UN ÉCOSYSTÈME DE PROTECTION DE L’ENFANCE DANS L’AUDIOVISUEL ET LE CINÉMA

1) UN CADRE RÉGLEMENTAIRE STRICT

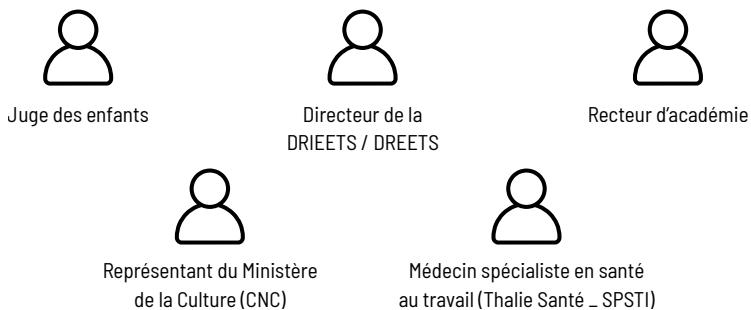
Par principe, l’emploi de mineurs âgés de moins de 16 ans est interdit par le Code du travail. Toutefois, la loi prévoit un régime dérogatoire strictement encadré, permettant la participation de mineurs à certaines activités artistiques, notamment dans le cadre de productions cinématographiques et audiovisuelles. Ces dérogations sont régies par les articles L. 7124-1 à L. 7124-35 et R. 7124-1 à R. 7124-38 du Code du travail, qui définissent les conditions, limites et garanties associées à ces emplois.

Dans ce cadre réglementaire, les sociétés de production doivent impérativement déposer une demande d’autorisation préalable auprès du préfet du département dans lequel se situe leur siège social. Cette démarche s’effectue par l’intermédiaire de la DREETS territorialement compétente. L’administration vérifie alors la conformité des conditions de travail proposées, la nature des rôles confiés aux mineurs ainsi que les garanties d’encadrement et de sécurité prévues. Le dossier est ensuite soumis à la Commission des enfants du spectacle, instance chargée d’évaluer chaque projet au prisme du respect de la protection due aux mineurs.

[1] Audiens est le groupe de protection sociale dédié aux branches professionnelles de la culture, de la communication et des médias. Les déclarations sociales nominatives (DSN) retournées par les entreprises à Audiens renseignent notamment, pour chaque période d’activité déclarée : les dates de début et de fin d’activité, la catégorie professionnelle, le salaire brut, le métier exercé, le genre et l’âge de la personne qui occupe le poste.

[2] <https://enfants-du-spectacle.fabrique.social.gouv.fr/>

Composition de la Commission des enfants du spectacle



Par ailleurs, les partenaires sociaux ont souhaité se saisir pleinement des enjeux liés à la protection des mineurs présents sur les plateaux de tournage.

L'avenant du 17 mai 2024 relatif aux conditions d'engagement des mineurs, annexé à la convention collective de la production cinématographique[1], ainsi que l'accord du 21 mars 2025 relatif aux conditions de protection des mineurs, intégré à la convention collective de la production audiovisuelle[2], ont renforcé le cadre conventionnel applicable au travail des mineurs sur les tournages audiovisuelles et cinématographiques. Ces textes viennent compléter le cadre légal existant, en posant des exigences supplémentaires adaptées aux spécificités des secteurs audiovisuel et cinématographiques.

Ils instaurent notamment une obligation nouvelle pour les employeurs : la **désignation d'un «responsable enfant» dès lors qu'un mineur de moins de seize ans est engagé sur une production**, afin d'assurer un encadrement adapté, de garantir le respect des règles protectrices et de renforcer la prévention des risques liés aux conditions de travail de ces jeunes artistes.

En parallèle de ces évolutions conventionnelles, le Centre national du cinéma (CNC) a également renforcé son propre cadre d'intervention. Depuis juillet 2024, l'octroi de ses aides financières est conditionné à la présence effective d'un responsable enfant sur chaque production de cinéma impliquant des mineurs, marquant ainsi une convergence des exigences professionnelles, réglementaires et financières en faveur d'une protection accrue des enfants sur les tournages.

[1] Avenant disponible à cette adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALITEXT000050028346/idConteneur=KALICONT000028059838

[2] Accord disponible à cette adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALITEXT000051909933/idConteneur=KALICONT0000

COMPARAISON AVEC D'AUTRES SITUATIONS DE TOURNAGES HORS FICTION

Dans le prolongement de l'analyse des tournages de fiction, il apparaît utile d'examiner d'autres situations impliquant des mineurs, notamment la publicité et les émissions de flux. Leur comparaison permet de mettre en évidence les spécificités propres à chaque situation, tout en rappelant l'exigence commune de garantir un encadrement adapté et une protection effective des mineurs présents sur les tournages.

LE CAS DES TOURNAGES DE PUBLICITES

Les mineurs qui travaillent pour des tournages de publicités sont salariés par les agences de mannequins. L'accueil de mineurs sur les publicités s'appuie sur un ensemble de règles juridiques : loi de 1990 et décrets de 1992, appliqués depuis mars 1993, qui imposent des obligations précises incluant licence et agrément annuel des agences de mannequins par la DREETS ou la DRIEETS, des temps de travail réglementés selon l'âge, la présence obligatoire d'un parent ou d'un proche, et dépôt de 90% du cachet des enfants à la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette réglementation vise explicitement à protéger les mineurs contre toute forme d'exploitation, avec des contrôles administratifs réguliers et méticuleux où la DRIEETS vérifie systématiquement contrats, déclarations et certificats médicaux.

Les agences de mannequins ne sont pas concernées par l'obligation d'un responsable enfant car ne relèvent pas des conventions collectives de la production audiovisuelle ou cinématographique.

LE CAS DES TOURNAGES D'EMISSIONS DE FLUX

Les programmes de flux, qui regroupent notamment les jeux, les divertissements et la télé-réalité, font régulièrement intervenir des mineurs. La plupart du temps, ceux-ci ne sont pas salariés par les sociétés de production, car ils sont considérés comme des participants à un concours dans le cadre d'une émission.

La présence d'un membre de la famille est quasi systématique. Et des pratiques formalisées, à la main de chaque société de production, sont mises en place : un enfant ne reste jamais seul avec un adulte, sanitaires dédiés aux enfants, ... des coordinateurs (souvent deux pour 15 enfants) sont présents pour organiser les déplacements entre la scène, les loges et les espaces de détente.

Lorsque le mineur est salarié, ce qui arrive lors des finales de concours qui sont plus spectaculaires, la présence d'un responsable enfant devient obligatoire - car la production de programmes de flux relève de la convention collective de la production audiovisuelle.

2) DES PROFESSIONNELS QUI ACCOMPAGNENT LES MINEURS ACTEURS SUR LES TOURNAGES

Le rappel de la distinction entre deux fonctions spécifiques sur les tournages – le responsable enfant, d'une part, et le coach enfant, d'autre part – permet de clarifier les rôles et les responsabilités exercés auprès des mineurs présents sur les projets audiovisuels ou cinématographiques.

LE RESPONSABLE ENFANT

La fonction de responsable enfant apparaît dans les conventions collectives de la production audiovisuelle et de la production cinématographique dès leur création respective en 2006 et 2012.

Aujourd'hui, la fonction de responsable enfant est ainsi définie :

Pour la production cinématographique :

Le responsable des enfants cinéma est chargé de la surveillance et de l'encadrement des enfants et en assure le confort pendant la durée de préparation du film le cas échéant et pendant le tournage. Il peut assurer la préparation des enfants à leur rôle et assure le cas échéant leur suivi scolaire. Il justifie de toute qualification et habilitation nécessaires. Il veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité dans l'exercice de ses fonctions.

Pour la production audiovisuelle :

Le responsable des enfants surveille, prépare à leur rôle et encadre les enfants. Il peut assurer leur suivi scolaire.

LE COACH ENFANT

Parallèlement s'est développée une pratique professionnelle distincte : celle du coaching d'enfant.

Le coach enfant n'est pas un intitulé de fonction inscrit dans les textes conventionnels. Ses missions répondent à des besoins d'accompagnement artistique spécialisé du jeune comédien. Elles pourraient se rapprocher de la fonction de répétiteur décrite ainsi dans chacune des conventions collectives.

Pour la production cinématographique :

Le répétiteur cinéma, dans le respect des consignes du réalisateur, assure, avant et pendant le tournage, la préparation des acteurs, notamment pour jouer en une langue qui leur est étrangère. Il assure, éventuellement, le suivi du travail en postsynchronisation.

Pour la production audiovisuelle :

Le répétiteur assiste les artistes dans la répétition et l'appropriation des textes.

Certains professionnels se reconnaissent dans ces définitions, d'autres les considèrent comme trop partielles.

Ces deux fonctions, bien que complémentaires, évoluent dans un contexte réglementaire particulier et des définitions de périmètre à préciser, générant des pratiques hétérogènes et des questionnements sur leur structuration professionnelle respective.

II - PRINCIPAUX CONSTATS AUTOUR DES DEUX FONCTIONS

1) LE PORTRAIT DES PROFESSIONNELS

(Estimation à partir des entretiens et analyse des cv réalisés au cours de travaux)



LE RESPONSABLE ENFANT

Sécurité et prévention avant tout

est le plus souvent une femme ;

ayant une expérience professionnelle hétérogène de 2 à 30 ans ;

en contrat à durée déterminée d'usage (CDDU) sur la fonction responsable enfant ;

sollicitée par la direction de production ;

avec une formation autour de la pédagogie et de l'animation.

Une dizaine de professionnels sont recensés.



LE COACH ENFANT

L'art et la transmission au cœur de l'identité

est le plus souvent une femme ;

ayant une expérience professionnelle hétérogène de 2 à 30 ans ;

en contrat à durée déterminée d'usage (CDDU) sur la fonction répétiteur, assistant à la mise en scène, ... ;

sollicitée par la mise en scène et/ou la direction de production ;

avec une formation à la mise en scène et à diverses méthodes de coaching.

Une vingtaine de professionnels sont recensés notamment via l'Association ACMA Fiction [3].

Pour certains tournages, un même professionnel cumule les deux fonctions

Cette double casquette est revendiquée par les professionnels comme une prise en charge globale de l'enfant et souvent ces professionnels sont multi-compétents, à la fois en encadrement d'enfant et en accompagnement artistique. Cette vision pragmatique a vocation à être bien encadrée afin que chaque partie-prenante identifie ce qui relève de l'accompagnement artistique de ce qui relève de la protection de l'enfant.

2) LEURS INTERLOCUTEURS

Les mineurs artistes-interprètes

La majorité des enfants s'adaptent aisément à la présence d'un adulte identifié comme étant spécifiquement chargé de les accompagner dans leur travail sur un plateau. Pour certains, la participation à une œuvre de fiction demeure ponctuelle, tandis que pour d'autres, notamment dans le cadre de séries, elle revêt un caractère plus régulier. Dans tous les cas, les rôles interprétés et les scènes à jouer les placent dans des situations éloignées de leur quotidien, ce qui rend indispensable un accompagnement attentif et structuré.

Il convient également de souligner l'existence d'une période complexe à encadrer : celle des jeunes acteurs et actrices agés de 16 à 18 ans. Bien qu'ils puissent débuter des activités professionnelles et bénéficier d'une plus grande autonomie sans aménagements particuliers, ils demeurent, au regard du droit, des mineurs. Cette zone de transition nécessite donc une vigilance particulière.

Les équipes de tournages

Les professionnels en lien avec les enfants, qu'ils soient techniciens et techniciennes de l'image, du son, de l'habillage, du maquillage ou de la coiffure ou qu'ils relèvent de l'équipe artistique, interprète et réalisateur, ont pleinement conscience que la présence d'un mineur parmi eux relève de dispositions dérogatoires à l'interdiction du travail des mineurs de moins de 16 ans. Il est néanmoins nécessaire de rappeler pour certains ce principe afin de pouvoir faire appliquer sereinement les actions de protection et de bien-être de ces jeunes interprètes.

En revanche, certains professionnel demeurent dans une confusion entre les deux fonctions de responsable enfant et coach enfant, ne distinguant pas les finalités de chacune d'elle (la protection du mineur d'une part et l'accompagnement au jeu de l'autre). Le terme coach est fréquemment employé sur les plateaux pour nommer indifféremment le responsable enfant et le coach enfant. On assiste néanmoins à une meilleure compréhension des deux fonctions depuis la mise en place des obligations conventionnelles et du conditionnement des aides du Centre national du cinéma.

Les familles des mineurs

Le lien avec la famille se déploie de la préparation du tournage au retour dans le quotidien familial. Le responsable enfant assure à la fois la médiation entre le plateau et la famille ainsi que la protection et le bien-être du mineur.

Au sein des familles, c'est souvent l'un des parents qui est l'interlocuteur privilégié de la production. L'environnement de travail de leur enfant, les étapes et l'organisation d'un tournage sont souvent méconnus. Il est important de les informer, de les rassurer et de construire une relation de confiance avec eux. C'est une des missions du responsable enfant et du coach enfant quand il y en a un.

Certains parents peuvent se montrer surinvestis lors du tournage auprès de leur enfant voire se montrer intrusifs, le responsable enfant a dans ce cas à sa charge d'être à l'écoute du mineur et, avec pédagogie et diplomatie, d'expliquer la situation à la famille.

3) LES ENJEUX DE PROFESSIONNALISATION DES DEUX FONCTIONS

On observe aujourd’hui une grande diversité de pratiques chez les responsables enfant et les coachs enfant, fortement influencée par les moyens financiers des productions et par l’expérience des professionnels intervenant auprès des mineurs. Cette hétérogénéité tient aussi à l’absence de formation spécifique pour ces fonctions, chacun développant ses propres méthodes selon son parcours et les réalités du tournage.

Dans certains cas, les contraintes budgétaires conduisent à confier à une même personne une double mission de responsable enfant et de coach enfant. Si cette configuration peut répondre à des impératifs économiques ou le souhait de certains professionnels, elle soulève des enjeux en termes de disponibilité, de charge de travail et de clarté des responsabilités.

Cette conditionnalité aux moyens impacte la qualité de l’accompagnement des mineurs sur l’ensemble des phases de l’œuvre audiovisuelle ou cinématographique.

Si les missions du responsable enfant sont aujourd’hui pleinement intégrées lors du tournage, son intervention devrait idéalement s’inscrire dans un continuum allant de la préparation jusqu’à la phase post-tournage.

- En amont, un temps suffisant pour rencontrer le mineur et sa famille, échanger avec les équipes artistiques et de production. Cette phase préparatoire, qui peut également inclure une participation au processus de casting, permet de sécuriser les conditions de travail du mineur et de préparer son arrivée sur le plateau dans un cadre rassurant et structuré.
- Pendant le tournage, le responsable enfant assure la prise en charge quotidienne du mineur, veille au respect de la réglementation, au bon déroulement de la scolarité éventuelle et intervient chaque fois que nécessaire pour garantir son bien-être.
- Toutefois, la phase post-tournage reste encore insuffisamment systématisée : l’accompagnement psychologique du mineur dans son retour au quotidien, l’évaluation de son expérience ou encore la transmission d’un rapport récapitulatif aux Comité Central d’Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CCHSCT) de branche, ne font pas toujours l’objet d’un suivi suffisamment formalisé.

Le coach enfant s’inscrit également dans cette logique de continuité. Sa mission, souvent perçue comme uniquement centrée sur l’accompagnement artistique durant le tournage, peut se développer en réalité dès la préparation – pour construire le rôle avec l’enfant – et peut se prolonger après la fin des prises de vues, afin de l’aider à clôturer de manière apaisée et structurée l’expérience vécue.

Le responsable enfant et le coach enfant doivent, pour chaque tournage, faire évoluer leurs pratiques afin de répondre aux caractéristiques propres du projet, au rôle confié au mineur et à son profil individuel. Aucun accompagnement n'est reproductible à l'identique : il est nécessaire d'adapter en permanence les modalités d'intervention, en tenant compte de l'âge de l'enfant, de son degré de maturité, de son expérience artistique préalable et de sa sensibilité personnelle.

Certaines configurations de tournage nécessitent une vigilance accrue :

Les scènes présentant des risques physiques ou psychologiques impliquent une préparation renforcée et un travail préalable de prévention des risques, qui relève de manière essentielle des missions du responsable enfant. Celui-ci doit anticiper les situations sensibles, dialoguer avec les équipes de tournage, et s'assurer que toutes les mesures nécessaires sont prises pour garantir la sécurité et préserver l'intégrité du mineur. Dans ce cadre, le coach enfant joue également un rôle essentiel, en aidant l'enfant à comprendre les enjeux émotionnels de la scène et en s'assurant que son immersion dans le jeu ne le mette pas en difficulté.

Certaines scènes doivent être réalisées dans des délais contraints, notamment lorsque le décor n'est disponible que temporairement. Dans ces situations, le responsable enfant peut être amené à intervenir pour préserver l'intérêt du mineur indépendamment des exigences artistiques et opérationnelles du tournage.

Les tournages délocalisés, l'éloignement du domicile familial, les temps de trajet ou encore la vie en équipe sur plusieurs jours peuvent accroître la fatigue et fragiliser le mineur. Ces contextes requièrent une préparation encore plus poussée en amont et une attention soutenue pour la continuité de la vie quotidienne (scolarité, repos, alimentation, jeux).

Enfin, la nature même du rôle confié à l'enfant constitue un facteur déterminant dans la modulation des pratiques. Un rôle complexe à interpréter ou occupant une place centrale dans le récit nécessite un accompagnement renforcé, tant artistique que protecteur. À l'inverse, des interventions plus brèves ou moins intenses demanderont d'autres types d'ajustements.

Ainsi, l'adaptation constante des pratiques du responsable enfant et du coach enfant n'est pas simplement une nécessité organisationnelle : elle constitue une condition essentielle à la protection des mineurs, à la qualité de leur expérience de tournage et à la réussite artistique du projet.

Les responsables enfant, les coachs enfant et les employeurs partagent enfin différentes attentes :

Besoin d'expliciter le périmètre d'intervention de chaque fonction, d'autant plus quand elles sont exercées par le même professionnel.

Besoin de partager un socle de compétences et des pratiques professionnelles

Besoin de valoriser l'ancienneté et de reconnaître l'expérience terrain

Besoin d'outils de recensement pour identifier les professionnels qualifiés

ETAT DES LIEUX DES FORMATIONS LIEES A LA SECURITE ET/OU AUX MINEURS

À ce jour, il n'existe pas de formation spécifiquement dédiée à l'accueil de mineurs sur les tournages. Les professionnels, responsable enfant ou coach enfant, qui exercent ces missions s'appuient principalement sur des formations généralistes. Si ces formations peuvent apporter des bases utiles en matière d'encadrement des mineurs, elles ne couvrent ni les spécificités du cadre réglementaire sectoriel, ni les contraintes organisationnelles, artistiques et psychologiques propres aux environnements de production audiovisuelle et cinématographique.

Psychologie de l'enfant / Approche éducative

- BAFA - Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur : Formation de référence en animation, basée sur le développement, l'accompagnement et la gestion de groupes d'enfants. Couvre la sécurité physique et morale, la communication, les besoins affectifs, l'organisation d'activités éducatives, etc. A cela s'ajoute certains modules psychopédagogiques adaptés à l'enfant et l'adolescent.
- BAFD - Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur : Formation théorique et pratique visant à diriger les professionnels et assurer la gestion d'un accueil collectif de mineurs. Un professionnel diplômé BAFD a appris la mise en place de projets pédagogiques et la coordination d'une équipe encadrante.

Premiers secours

- Premiers Secours en Santé Mentale : Formation courte dispensée par PSSM France, accessible à tous, pour apprendre à repérer les troubles, adopter une attitude adaptée et orienter vers les ressources pertinentes. Les publics visés sont les professionnels susceptibles d'être en contact avec des personnes en détresse psychique, avec certains parcours spécifiques pour les enfants et les adolescents.
- Premiers secours citoyen - PSC et Sauveteur Secouriste Travail - SST : Formation dispensée par la Croix-Rouge, les Pompiers, etc. couvre la dimension physique du secourisme.

Droit du travail des mineurs dans le spectacle

- Engager des enfants dans le cadre de spectacle vivant ou enregistré : Formation en ligne d'une demi-journée dispensée par l'AGECIF sur la réglementation du travail des mineurs pour le spectacle et les captations. Explicite les autorisations, temps de travail et formalités administratives spécifiques aux enfants.
- Législation du travail appliquée à la production audiovisuelle : Formation dispensée par Ellipse Formation qui couvre le droit du travail dans le secteur audiovisuel, incluant un module sur l'emploi des mineurs.

Sécurité et gestion des risques lors des tournages

- Sécurité, éco-production et HQSE d'un tournage : Formation dispensée par 3iS Executive sur la sécurité globale pour les tournages, sensibilisant aux pratiques HQSE, risques, posture à tenir sur le plateau, gestion de l'équipe, etc.
- Sécurité en production audiovisuelle : Formation d'une journée dispensée par INA Campus pour identifier les postes à risque lors d'un tournage et appréhender les mesures de prévention et les précautions à prendre pour la protection des personnes et des moyens de production.

III - PISTES D'ACTION POUR LA CPNEF DE L'AUDIOVISUEL

1) CLARIFIER LES MISSIONS POUR MIEUX LES VALORISER

Publiées dans le Panorama des métiers de la CPNEF de l'audiovisuel, ces fiches métier visent à clarifier la distinction entre les deux fonctions et à réduire à terme, la confusion actuelle. La CPNEF de l'audiovisuel en assurera la promotion auprès des employeurs, des professionnels ainsi que des différentes parties prenantes de l'audiovisuel, du cinéma et des acteurs de l'emploi et de la formation.

FICHE MÉTIER

RESPONSABLE ENFANT

Description du métier

Le.la responsable enfant assure l'encadrement et la protection du mineur de moins de 16 ans dans l'audiovisuel et le cinéma ainsi que la coordination de ses temps de présence sur les lieux de tournage. Il.elle veille au respect de la législation encadrant le travail des mineurs, organise son quotidien pendant les phases de préparation et de tournage, et assure l'interface entre la famille, la production et les équipes artistiques et techniques. Le.la responsable enfant exerce sur des formats variés : Longs et courts métrages de cinéma, Téléfilms, séries ou programmes unitaires...

Activités

En préparation, le.la responsable enfant analyse le scénario afin d'évaluer les conditions de son intervention et conseiller la production sur les mesures à prendre pour l'accueil de mineurs. Il.elle prépare l'environnement de travail en identifiant l'enfant concerné et en créant une relation de confiance avec la famille pour comprendre ses besoins spécifiques. Cette approche individualisée lui permet d'organiser efficacement la logistique transport, hébergement, soutien scolaire et de constituer une équipe d'animation adaptée au projet, tout en sensibilisant les équipes aux spécificités du travail avec des mineurs.

Pendant le tournage, cette préparation se concrétise par une coordination quotidienne. Il.elle orchestre les journées en veillant au respect strict des horaires autorisés, maintient un dialogue permanent avec la famille et facilite les interventions des différents professionnels auprès du mineur, tout en préservant constamment son bien-être et sa sécurité.

Après le tournage, il.elle capitalise sur cette expérience en documentant les conditions de travail pour améliorer les pratiques futures et accompagne la transition de la famille vers un retour progressif à son rythme habituel.

FICHE MÉTIER

COACH ENFANT

Description du métier

Le.la coach enfant accompagne le jeune comédien, enfant ou adolescent, dans son travail d'interprétation sur les tournages audiovisuels et cinéma, selon les attentes de la réalisation. Il.elle intervient auprès du mineur de moins de 16 ans, avant et pendant le tournage, afin de le préparer aux exigences artistiques du plateau et du réalisateur.

Sa mission consiste à l'aider à comprendre son personnage, à entrer dans le jeu, à interpréter une scène ou un dialogue, à distinguer son rôle et sa personnalité, tout en tenant compte de son âge, de son vécu, de sa sensibilité. Le.la coach enfant exerce sur des formats variés : Longs et courts métrages de cinéma, Téléfilms, séries ou programmes unitaires...

Activités

En préparation, le.la coach enfant analyse les enjeux artistiques pour le mineur et les risques émotionnels de son rôle à partir de ses discussions avec la réalisation et du scénario. Ce diagnostic, qui est complété par la rencontre avec l'enfant et sa famille, nourrit des séances de travail personnalisées avec le mineur afin de développer ses compétences techniques et anticiper les séquences à filmer. Il.elle assure le lien avec les équipes de mise en scène et de production au sujet de la progression artistique du mineur et de besoins spécifiques à mettre en place.

Pendant le tournage, il.elle accompagne l'enfant sur le volet artistique au quotidien. Il prépare chaque séquence avec le mineur, traduit les attentes de réalisation dans un langage accessible et reste constamment attentif à son état émotionnel pour optimiser sa performance tout en préservant son équilibre. Tout au long du tournage, le lien avec la famille est maintenu.

Après le tournage, il.elle capitalise sur cette expérience pour enrichir ses méthodes pédagogiques futures. Il.elle accompagne la transition de la famille vers un retour progressif à leur rythme habituel, particulièrement à la suite de rôle exigeant sur le plan émotionnel.

[LIEN VERS LA FICHE MÉTIER](#)

[LIEN VERS LA FICHE MÉTIER](#)

2) CRÉER DES FORMATIONS CERTIFIANTES POUR PROFESSIONNALISER

POUR LA FONCTION DE RESPONSABLE ENFANT

Le scénario qui semble le plus adapté est la création d'une certification professionnelle visant un métier : certificat de qualification professionnelle (CQP) porté par la CPNEF de l'audiovisuel.

Une certification métier vient répondre à plusieurs enjeux soulevés au cours des travaux :

- Former les professionnels : Constituer un socle commun de compétences et partager les pratiques professionnelles sont d'autant plus nécessaire que les responsables enfant ont des profils, des parcours et des expériences très différents.
- Sécuriser la qualité des professionnels formés. Le dispositif d'évaluation en fin de formation permet de garantir que les certifiés détiennent les compétences nécessaires à l'exercice de leur activité.
- Reconnaître l'expérience des responsables enfant en exercice actuellement via la validation des acquis de l'expérience
- Mettre en place un point de repère fiable pour les employeurs et les professionnels du secteur concernant les compétences du responsable enfant
- Référencer les responsables enfant certifiés via l'annuaire de certification de la CPNEF et ainsi permettre une meilleure identification des professionnels
- Valoriser l'expertise et l'autonomie des responsables enfant avec un niveau de qualification[4] affecté à la certification.

La certification contribuera à donner une meilleure visibilité aux missions et activités du responsable enfant, à conforter son utilité au sein des tournages et auprès des équipes et à acculturer l'ensemble des parties prenantes sur les atouts de son expertise depuis la préparation jusqu'à la phase post-tournage.

La certification professionnelle visant un métier n'est pas perçue comme un simple outil de formation, mais comme un levier de transformation structurelle indispensable à la pérennisation et à l'efficacité des missions du responsable enfant dans la protection des mineurs sur les tournages.

[4] Les certifications professionnelles enregistrées au RNCP (Répertoire National de la Certification Professionnelle) sont classées par niveau de qualification. Il est déterminé en fonction de critères de gradation des compétences nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles.

POUR LA FONCTION DE COACH ENFANT

Le scénario qui semble le plus adapté est la création d'une certification de compétences complémentaires : un certificat de compétences professionnelles (CCP) porté par la CPNEF de l'audiovisuel.

La création d'une certification de compétences complémentaires permet de certifier sur la base d'un référentiel commun des compétences propres au coaching enfant. Il conviendra d'identifier les compétences spécifiques à certifier avec des pré-requis éventuels qui pourraient être des diplômes de d'enseignement théâtral, de mise en scène, ...

L'obtention de la certification permet également d'intégrer un annuaire des professionnels certifiés mais sans la voie d'accès via la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Pour le coach enfant, figurer dans l'annuaire des certifiés constitue un moyen de renforcer sa légitimité tout en augmentant sa visibilité.

EN SAVOIR +

Pour en savoir plus sur les travaux Etat des lieux de la formation, du recours et de l'exercice des fonctions de « responsable enfant » et « coach enfant » et ses fiches métiers associées :
<https://www.cpnef-av.fr/les-etudes/etude-metiers-responsable-coach-enfant>

CONTACT

Léana RICHARD - Chargée de projets Etudes & Communication
lrichard@cpnef-av.fr / 01 44 88 24 24